

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 mai 2016

ACTION DE GROUPE ET ORGANISATION JUDICIAIRE - (N° 3204)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL349

présenté par
M. Le Bouillonnet, rapporteur

ARTICLE 2

À l'alinéa 5, substituer aux mots :

« qu'ils »,

les mots :

« que ces agents ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.